



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## lois de règlement

Question écrite n° 125276

### Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la proposition de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale dans le rapport n° 3544 sur le projet de loi (n° 3507) de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2010. Une des propositions de la commission est la suivante : instituer une coordination structurelle et un pilotage entre les deux ministères responsables de la mission enseignement scolaire afin d'évoquer de manière régulière les questions de prévision et d'exécution budgétaires ainsi que celles relative à la qualité et à l'efficacité de l'enseignement. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître comment le ministère prévoit de mettre en oeuvre cette recommandation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 125276

**Rubrique :** Finances publiques

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 décembre 2011, page 13475

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)